

PROJET : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 22 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, vingt décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Étaient excusés : Monsieur DELAGRANGE Pierre a donné pouvoir à Monsieur CATTARIN Pierre, Mme BEURRIER Kathy a donné pouvoir à M. MAUVEZIN Frédéric et M. PREVOST a donné pouvoir à M. PREVOST Laurent

Monsieur Patrice MOREL a été élu secrétaire de séance

M. MERIAUX demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour l'article suivant : Création d'un Syndicat pour la gestion du périscolaire : délibération et acceptation des statuts de ce syndicat, le conseil municipal est d'accord pour ajouter cet article.

I – Lecture du dernier compte rendu de réunion du conseil municipal

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 6 octobre, il n'y a pas de remarques particulières et il est adopté à l'unanimité

II – Compte-rendu aux participations aux différentes réunions

1. M. Morel Patrice a assisté à un conseil de l'école de Courlandon où il a été évoqué une demande de déplacement de la benne à verres de la rue de la ferme (ce point sera abordé dans l'ordre du jour) et il a été précisé les différents déplacements des enfants au cours de la dernière année scolaire et les projets pour cette nouvelle année.
2. M. Mauvezin a participé à la dernière commission Assainissement de la Communauté de Communes Fismes Ardre et Vesle : un point particulier a été discuté. Une maison neuve de Breuil a un grave problème d'assainissement individuel (dysfonctionnement de l'assainissement individuel et plus spécialement du champ d'épandage dû à la présence de couches d'argile et l'impossibilité de faire une micro station car il n'y a pas de réseau d'eau pluviales et il ne peut donc se raccorder).
3. M. Mériaux a assisté à plusieurs réunions sur la future communauté d'agglo, un article est spécialement dédié plus loin dans l'ordre du jour.
4. Messieurs Dessoie Claude et Dieu Jean-Pierre ont assisté à une réunion du syndicat des eaux de Fismes et ils n'ont pas de commentaires particuliers à faire sur cette réunion.

III – Création d'un Syndicat scolaire pour la gestion du périscolaire de l'école de Courlandon

M. Boily (maire de Breuil qui est chargé de la gestion du périscolaire de l'école de Courlandon) a obtenu l'autorisation de créer un syndicat intercommunal périscolaire (ce qui lui permettra de sortir de son budget communal les dépenses et recettes de cette opération)

M. Mériaux présente donc le projet de délibération pour la création du Syndicat ainsi que les statuts de ce syndicat. Celui-ci portera le nom de Syndicat intercommunal périscolaire de l'école de Courlandon soit S.I.P.E.C.

Après discussions et quelques précisions, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ce syndicat et l'adhésion de la Commune de Courlandon

Le conseil donne l'autorisation à M. le Maire de délibérer à ce sujet

IV – Demande de déplacement de la benne à verre de la rue de la Ferme.

M. Mériaux rappelle que lors du dernier conseil d'école, une parent d'élèves Mme Hirson a demandé de prévoir le déplacement de la benne à verres situées rue de la ferme car elle est jugée trop proche de la sortie de l'école qui donne dans cette rue.

Après des précisions complémentaires et des discussions notamment sur le futur emplacement de cette benne, la majorité du conseil municipale accepte le principe de déplacement de cette benne, ce qui occasionnera quelques travaux (déplacement de la benne, démontage du socle béton, remise en état du sol, création d'un second socle près de la benne existante près du cimetière). M. Prévost Laurent nous précise qu'il pourra nous aider sur certains points.

Le conseil municipal demande à M. Mériaux :

- 1) de questionner le sycamore sur la nécessité de conserver deux bennes à verres dans le village.
1. de faire remplacer la benne à verres métallique par une benne en plastique moins bruyante.

V – Devis pour l'entretien des chemins communaux

Suite à la dernière réunion de conseil, M. Mériaux a de nouveau interrogé les deux entreprises pressenties pour la réalisation de ces travaux.

Seule l'entreprise Vargas a présenté un projet complet et chiffré, la deuxième entreprise M. Grelet ne nous donnait qu'un taux horaire sans préciser le temps à prévoir.

Le conseil municipal à l'unanimité décide donc de retenir la proposition de M. Vargas à savoir

- 1) Le broyage et l'élagage sur les chemins communaux situés vers le plateau de Glennes et le retour vers la fosse au diable pour un montant HT DE 1825 €
- 2) Le broyage des bordures du chemin qui monte à Romain pour 400 € HT

Concernant l'entretien annuel sa proposition n'est pas retenue, M. Prévost Laurent se propose de le réaliser à un coût moins onéreux que l'entreprise Vargas.

Le conseil municipal autorise donc le maire à passer la commande de travaux à cette entreprise

VI – Attribution du Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie de la rue du vieux château et de la rue de Vendières

Le conseil a accepté, il y a plusieurs mois, une étude sur l'aménagement des rues du vieux château et de la rue de vendières ainsi que la réalisation des réseaux d'eaux pluviales de ces rues. Sur la base de cette étude, trois maîtres d'œuvre spécialisés en voirie ont été consultés et ils nous ont transmis leurs offres de prix à savoir :

- 1) La société TPF pour un montant HT Global de 15 036.00 €
- 2) La société AREA pour un montant HT Global de 19 690.00 €
- 3) La société BETA INGENIERIE pour un montant HT Global de 14 857.00 €.

M. Mériaux présente les trois devis d'honoraires, les commente et répond aux questions. Il est remarqué le faible écart de prix entre les sociétés AREA et BETA INGENIERIE.

Après discussions et des explications, le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition de la société BETA INGENIERIE et donne l'autorisation à M. le Maire de passer la commande de ce marché

VI – Convention avec la CCAV pour la facturation de l'eau.

Le branchement d'eau qui alimente le bâtiment de la Mairie et de l'appartement est le même que celui de l'école. Par contre l'ancien appartement n'avait plus de branchement. M. Mériaux a fait procéder à la pose d'un sous compteur lors de la réfection de ce branchement. Mais la partie de la

consommation qui nous concerne est payée à l'heure actuelle par la communauté de Communes Fismes Ardre et Vesle. Nous devons donc passer une convention entre la commune et l'intercom pour que cette dernière nous refacture l'eau.

Le conseil municipal délibère et accepte cette convention, il autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette convention.

VII – Devis pour lave-vaisselle dans la salle communale

Le conseil municipal avait déjà discuté de ce point lors de sa dernière réunion. M. Mériaux devait avoir d'un des conseillers des informations complémentaires, mais il s'agissait de matériel d'occasion sans garantie et d'un coût similaire au prix du neuf, cette piste a été abandonnée. Deux devis ont été fournis sur du matériel neuf à savoir :

1. l'entreprise FCCC propose un matériel pour 2144 € HT et un complément pour le branchement de 482.96 € HT.
2. l'entreprise Brazier propose un matériel à 2100 € HT

Ces deux appareils sont avec adoucisseur incorporé.

En complément l'entreprise Brazier nous a chiffré une tablette inox à mettre en place éventuellement à droite de l'évier (à gauche sera mis en place le lave-vaisselle)

Après discussions et des explications complémentaires, le conseil municipal délibère et accepte les propositions de prix de l'entreprise Brazier pour les sommes de 2144 € HT et de 482.96 € HT et donne l'autorisation à M. MERIAUX de passer la commande à l'entreprise.

Par contre l'exécution de la tablette inox n'est pas retenue par le conseil, cette tablette sera réalisée en maçonnerie recouverte de carrelage par l'homme d'entretien en même temps que les travaux de carrelage sols et murs dans la cuisine et le dégagement.

VIII – Information sur la Communauté Urbaine du « Grand Reims »

La Communauté de Communes Fismes Ardre et Vesle n'existera plus au 31 décembre 2016.

A partir du 1 janvier 2017, la Communauté Urbaine est mise en place.

Le conseil communautaire représentant les 144 communes sera de 205 membres appelés délégués communautaires, il sera chargé principalement des finances et se réunira environ une fois par trimestre. Il sera chargé aussi des choix stratégiques, de la fiscalité, des compétences et de l'intérêt communautaire.

Le conseil communautaire chargera le bureau communautaire de faire vivre et travailler la communauté urbaine, ce bureau sera composé de 60 membres élus parmi les 205 délégués communautaires et il se réunira au moins une fois par mois.

Pour aider aux différentes prises de décisions, des commissions thématiques se réuniront et prépareront les dossiers à présenter au bureau et en conseil.

Pour aider ses commissions, des conférences sur chaque territoire des anciennes intercommunalités auront lieu pour remonter les informations et demandes venant des communes. Enfin un conseil des maires (144 personnes) doit être mis en place, ce conseil sera un lieu d'échanges mais ne prendra pas de décision.

Nous mettons à disposition tous les documents concernant ces instances en mairie pour chaque personne qui le désire.

IX– Prime employés municipaux

Le dernier conseil municipal du 6 octobre a accepté la mise en place du nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEPP. Nous avons transmis ce projet à la commission paritaire du Centre de Gestion de la Marne et celui-ci nous a retourné la validation de celui-ci.

Le conseil municipal délibère favorablement pour la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire pour Mme TURLIN.

X- Questions diverses

1) Lecture d'un courrier de la région Grand Est sur le haut débit (internet)

M. Mériaux lit un courrier reçu en mairie en provenance de la Région sur le haut débit. Notre région a programmé un investissement financier important sur l'installation de la fibre en milieu rural. Toutefois cette installation sera longue puisque elle prendra fin en 2024. M. le Maire précise qu'il ne peut dire quand notre village sera raccordé à la fibre.

2) Achat du terrain de M. VILLAR :

M. le Maire a contacté M. Villar par téléphone afin de connaître son intention sur l'avenir de son verger, celui-ci n'est plus vendeur.

3) Achat du terrain de M. Caron

M. Mériaux a signé l'achat du terrain de M. Caron le 21 novembre dernier, un plan de bornage est en cours d'établissement par le cabinet Dupont. M. Cattarin signale des problèmes d'alignement, ceux-ci seront examinés après la réalisation des plans précis qui nous seront envoyés.

4) Location salle communale à des fins commerciales.

M. le Maire informe le conseil municipal d'une demande de location de la salle communale afin d'organiser des soirées dansantes avec entrée payante.

Après discussions le conseil refuse ce principe de location, il est d'ailleurs précisé sur le contrat de location.

5) Nombre d'habitants dans le village

L'INSEE vient de nous faire parvenir le chiffre officiel du nombre d'habitants dans le village. Nous sommes 296 habitants dont 3 non-résidents.

6) Courrier de la SNCF

M. Mériaux fait lecture d'un courrier envoyé par la SNCF sur les retards du train REIMS-FISMES. Ces retards sont toujours occasionnés par la présence de feuilles sur les rails. Il a donc été mis en place le passage d'un train nettoyeur toutes les deux nuits, il faut espérer que cela sera suffisant.

7) Travaux réalisés par la Sté Eurovia

Les travaux de voirie sur la route de Baslieux et en entretien dans le village donnent satisfaction au conseil.

8) Nettoyage puits de la source

Un premier puits a été nettoyé avec le concours des Ets Sauvage car accessible par leur camion, il reste à faire le second.

9) Stockage des barrières de voirie

M. Mauvezin demande de trouver un endroit pour le stockage des barrières qui sont entreposés en ce moment au bout du terrain de pétanque. M. Prévost Laurent propose de les mettre sur leur terrain de stockage de leur matériel situé derrière le cimetière, le conseil accepte cette proposition.

10) Nous avons reçu les chaises pour la salle communale et les deux cendriers fabriqués à partir de boisseaux en maçonnerie sont faits.

Auditrices libres : Mme Dessoie Aline. Mme Hirson Sonia

La séance est levée à 21 H 30.